



CONVENTION D'OPERATION N°1 (2022) : réalisation d'une enquête territoriale

Suite au partenariat cadre

entre

la Société Anonyme Gaz Réseau Distribution

et

le Conseil départemental de Seine-et-Marne

et

la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

pour l'accompagnement des entreprises de Seine-et-Marne

à la mobilité durable GNV/bioGNV et à la transition énergétique

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024307-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Entre les soussignés :

La Société anonyme Gaz Réseau Distribution France (GRDF),

Sise 6 rue Condorcet – 75009 PARIS,

Représentée par son Directeur clients territoires Ile-de-France, dûment habilité aux fins des présentes.

Dénommée ci-après : «GRDF »

SIRET : 444 786 511 000 22

ET

LE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE,

Sis 12 rue des Saints-Pères, 77000 MELUN,

Représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dûment habilité aux fins des présentes,

Dénommé ci-après : « le CD Seine-et-Marne »

SIRET : 227 700 010 00019

ET

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SEINE-ET-MARNE,

Sise, 1 avenue Johannes Gutenberg – Serris – CS 70045 - 77776 MARNE-LA-VALLEE cedex 4,

Représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Dénommée ci-après : « la CCI Seine-et-Marne »

SIRET : 187 709 183 00235

Ensemble « les parties ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Préambule : Objet de la convention d'opération N°1 relative à la réalisation d'une enquête territoriale

La convention de partenariat cadre signée entre la CCI Seine-et-Marne, le CD de Seine-et-Marne et GRDF fixe les modalités de coopération entre les partenaires pour l'accompagnement des entreprises seine-et-marnaises pour la mobilité durable GNV/bioGNV.

Son article 4 « CONVENTIONS D'OPERATIONS ANNUELLES » précise les éléments suivants :

Une ou plusieurs conventions d'opération viendront préciser, chaque année, le programme d'action concerté constitué d'une ou plusieurs fiches actions validées par les partenaires en Comité de pilotage, pour l'accompagnement des entreprises seine-et-marnaises au développement de la mobilité durable en lien avec l'énergie gaz vert.

La validation d'une fiche action par les partenaires interviendra suite à un Comité de pilotage et avec la signature d'une convention d'opération. Chaque convention d'opération sera signée préalablement à tout début d'exécution entre les parties concernées.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'OPERATION N°1

La présente convention d'opération a pour objectif de préciser les informations nécessaires à la mise en œuvre de la fiche action N°1 « réalisation d'une « enquête territoriale » pour analyser le potentiel de développement de la mobilité GNV/bioGNV dans le tissu économique, sur un territoire cible, au titre de l'année 2022. Cette enquête sera également un levier d'information des entreprises du secteur sur les enjeux de la mobilité propre (impact de la ZFE, réglementation, aides disponibles...).

Article 2 : PERIMETRE, CONTENU ET PLANNING PREVISIONNEL DE LA DEMARCHE D'ETUDE TERRITORIALE 2021

Dans le cadre d'un objectif commun d'accompagnement des entreprises vers la mobilité durable GNV/bioGNV, la CCI Seine-et-Marne propose à GRDF et au CD Seine-et-Marne, une fiche action N°1 pour 2022 (voir fiche jointe en annexe), qui correspond aux contributions respectives suivantes pour la réalisation d'une « enquête territoriale » sur un territoire cible de type EPCI potentiellement élargi à tout ou partie des EPCI limitrophes suivant la dynamique économique territoriale observée :

1. Actualisation éventuelle d'un questionnaire d'enquête déjà conçu en 2021, en lien avec GRDF et le CD Seine-et-Marne (dans le respect de la réglementation RGPD);
2. Qualification d'un fichier contacts entreprises pour un territoire cible ;
3. Administration du questionnaire par e-mailing et par téléphone auprès d'une cible d'entreprises (objectif : 30 questionnaires d'entreprises validés sur le territoire cible)
4. Dépouillement et analyse des questionnaires ;

5. Rédaction d'un livrable « résultats de l'enquête » : profil des entreprises dont descriptif quantitatif et qualitatif des flottes de véhicules d'entreprises ; besoins ou projets en mobilité durable ; freins et leviers pour la consommation de GNV/bioGNV ; intérêt manifesté pour l'usage de véhicules au GNV/bioGNV ou pour l'implantation de stations GNV publiques ou privées (selon les indications d'emplacements prioritaires indiquées par GRDF et le CD Seine-et-Marne) ; besoins d'accompagnement, d'animation et de visites sur la thématique GNV/bioGNV.
6. Rédaction d'un livrable « carnet d'enquête » à partir des « bons pour accord » obtenus auprès des entreprises pour une transmission à GRDF et au CD Seine et Marne : ce livrable contiendra les contacts qualifiés des entreprises interrogées et s'étant déclarées intéressées pour être contactées par GRDF ou les futurs exploitants de station GNV.
7. Co-Rédaction de « préconisations d'actions partenariales pour développer la mobilisation des entreprises quant à l'usage du GNV/bio GNV » en partenariat CCI/GRDF/CD Seine-et-Marne.

Sur l'année civile, une enquête territoriale sera réalisée, sur un territoire choisi par le CD Seine et Marne et GRDF, en cohérence avec le schéma directeur de déploiement des stations d'avitaillement en GNV/bioGNV finalisé en 2021 :

- Une enquête sur le second semestre 2022, dont les modalités financières sont détaillées à l'article 3

Cette enquête viendra compléter l'enquête réalisée sur le premier semestre 2022, déjà financée au titre de la convention d'opération N°1 de 2021 mais reportée sur 2022 à la demande du CD Seine-et-Marne.

Article 3 : MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION D'OPERATION N°1 RELATIVE A UNE ENQUETE TERRITORIALE

Au titre du présent partenariat, les parties se sont entendues afin de répartir leurs contributions respectives, de la manière suivante :

- Le CD Seine-et-Marne et GRDF mettront à disposition les moyens humains et logistiques nécessaires à la réalisation des missions, telles que définies à l'article 2 ;
- La CCI Seine-et-Marne engagera les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des actions, telles que décrites à l'article 2.

Sur une période maximale de 12 mois, les interventions respectives des partenaires nécessiteront au global la mobilisation de 17,5 journées (temps agent), comme indiqué dans le tableau financier joint en annexe.

Considérant le fait que l'investissement consacré par la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne pour la mise en œuvre des actions est supérieur à l'investissement consacré par le CD Seine-et-Marne et GRDF, les contreparties versées seront de 6.700 € (voir le tableau financier joint en annexe et ci-dessous), soit :

- 3.350 € par le Conseil départemental à la CCI Seine-et-Marne
- 3.350 € par GRDF à la CCI Seine-et-Marne

	Total jours pour objectif commun	Nb jours agents CCI	Cout net CCI en €	Nb jours agents GRDF	Cout net GRDF en €	Nb jours agent CD77	Cout net CD77 en €	rembour-sement CCI
1. CCI, GRDF, CD77 : DEFINITION METHODOLOGIE / QUESTIONNAIRE / PILOTAGE ET REUNIONS TECHNIQUES	6,0	2	1 340	2	1340	2	1 340	0
2. QUALIFICATION FICHER CONTACTS	1,5	1,5	1 005	0	0	0	0	1 005
pour un périmètre ciblé (1 EPCI)	1,5	1,5	1 005	0,00	0,00	0	0,00	1 005
3. ADMINISTRATION QUESTIONNAIRE AUPRES D'UNE CIBLE D'ENTREPRISES EN VUE D'AU MOINS 30 QUESTIONNAIRES RENSEIGNES	4,5	4,5	3 015	0	0	0	0	3 015
pour un périmètre ciblé (1 EPCI)	4,5	4,5	3 015	0	0	0	0	3 015
4. DEPOUILLEMENT ET ANALYSE DES ENQUETES	2,0	2	1 340	0	0	0	0	1 340
pour un périmètre ciblé (1 EPCI)	2,0	2	1 340	0	0	0	0	1 340
5. LIVRABLES	3,5	2,5	1 675	0,5	335	0,5	335	1 340
livrable 1 "résultats d'enquête"	1,0	1	670	0	0	0	0	670
livrable 2 "carnet d'enquête"	1,0	1	670	0	0	0	0	670
livrable 3 "préconisations d'actions vers les entreprises pour développer la mobilité durable GNV"	1,5	0,5	335	0,5	335	0,5	335	0
TOTAL (nombre de jours pour réaliser l'objectif commun : accompagner les entreprises vers la mobilité durable)	17,5	12,5	8 375	2,5	1 675	2,5	1 675	6 700
contribution nombre jours CCI	12,5	dont contribution supplémentaire facturée par la CCI à GRDF et au CD 77 : 10 jours (6.700 € HT)						
contribution nombre jours GRDF	2,5							
contribution nombre jours CD77	2,5							

Article 4 : MODALITES DE VERSEMENT

Au titre du présent partenariat, la contrepartie versée par le CD Seine-et-Marne à la CCI Seine-et-Marne, sera effectuée en deux temps :

- 50 % à la signature de la présente convention entre les parties
- Le solde, à l'exécution de la présente convention et, au plus tard, 12 mois à compter de la signature des présentes

Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 12 MOIS à compter du jour de sa signature par les parties.

ARTICLE 6 : AVENANT ET RÉSILIATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention de partenariat définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux portés par ce partenariat.

En cas de désaccord sur l'application ou la mise en œuvre de la présente convention et/ou en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver au préalable une solution amiable.

À défaut et si le désaccord et/ou le manquement persistent, la présente convention pourra être résiliée par chacune des parties à tout moment suivant lettre recommandée avec accusé de réception, sans avoir à en justifier et sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

En toute hypothèse, les parties pourront, à tout moment, mettre un terme au présent contrat d'un commun accord.

Article 7 : CONTESTATION – LITIGE

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux juridictions compétentes.

Article 8 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile aux adresses ci-dessus mentionnées.

Fait à..... en 3 exemplaires, le.....

Le Directeur clients et territoires Ile-de-France
de GRDF (Gaz réseau distribution de France)

Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Le Président de la Chambre de commerce et
d'industrie de Seine-et-Marne

ANNEXE – Fiche OPE n°1 2022

**PARTENARIAT « accompagnement des entreprises à la mobilité durable »
entre GRDF, le CD Seine-et-Marne et la CCI Seine-et-Marne**

**FICHE Action N°1 (année 2022) : réalisation d'une enquête territoriale pour
analyser le potentiel de développement de la mobilité GNV/bioGNV dans le tissu
économique d'un territoire cible**

<p>Description et objectifs de l'action</p>	<p>La réduction de la consommation énergétique et le développement de l'usage de gaz renouvelables sont un enjeu pour la transition énergétique et la mobilité durable, sur le territoire national et tout particulièrement en Seine-et-Marne.</p> <p>Des objectifs ambitieux de développement de la production et de la consommation de gaz renouvelable, peu à peu acheminé par le réseau exploité notamment par GRDF, ont été posés :</p> <ul style="list-style-type: none">- par la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 : objectif national de 10 % de la consommation de gaz renouvelable à l'horizon 2030 ;- par la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie d'avril 2020 : cible de 6 TWh/an en 2023 et 14 à 22 TWh/an en 2028.- Par le Plan méthanisation de la Région Ile-de-France, adopté en novembre 2019 : objectif de production de 5 TWh/an de biométhane injecté dans les réseaux gaziers à l'horizon 2030.- Par le Conseil départemental de Seine-et-Marne qui encourage les acteurs de ce département pionnier en France dans le domaine de la méthanisation et anime la filière locale biométhane dans le cadre de la charte CapMéth77 : ambition de produire 2,5TWh/an de biométhane par an d'ici 2030 et de couvrir 75 % des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100 % renouvelable produit localement, et de contribuer au développement d'une mobilité décarbonée avec le bioGNV. <p>Ces objectifs ambitieux de transition énergétique, impliquent que tous les acteurs s'engagent rapidement dans une démarche éco-responsable. Les entreprises ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans cette démarche de progrès, en recherchant une plus grande sobriété dans leurs consommations énergétiques et en utilisant des énergies renouvelables comme le bioGNV (produit à partir de biométhane).</p> <p>Pour accompagner les entreprises dans cette transition, en période de crise sanitaire et économique, et au-delà des nouvelles opportunités du Plan de relance, des dispositifs nationaux et régionaux permettent actuellement d'aider les entreprises à acquérir une flotte de véhicules GNV (réductions fiscales, subventions).</p> <p>Dans ce contexte, le CD Seine-et-Marne a conduit avec 3 partenaires (SDESM, GRDF et GRTgaz) une étude technique de potentiel de la mobilité GNV/bioGNV en Seine et Marne, qui a permis de cibler en 2021 des zones géographiques prioritaires où l'émergence de nouvelles stations GNV semble nécessaire.</p> <p>En 2021, suite à une première démarche d'enquête réalisée par la CCI sur le territoire du Provinois, le CD Seine et Marne et GRDF souhaitent solliciter la CCI Seine-et-Marne pour affiner le potentiel de développement de la mobilité GNV sur d'autres territoires cibles, avec une prise de contact direct auprès des entreprises en vue de les accompagner dans leur transition énergétique et de conforter la viabilité économique d'un projet de station GNV/bioGNV sur cette zone géographique.</p> <p>EN 2022, dans le cadre d'un objectif commun d'accompagner les entreprises vers la mobilité durable, la CCI Seine-et-Marne propose donc à GRDF et au CD Seine-et-Marne un partenariat opérationnel N°1. Les partenaires apportent leurs contributions respectives en vue de réaliser une enquête territoriale visant à préciser les potentiels de développement des flottes GNV/bioGNV des</p>
--	--

	<p>entreprises seine-et-marnaises, ce qui contribuera à optimiser le maillage du territoire en stations GNV publiques ou privées.</p> <p>Dans le cadre du partenariat, il s'agit d'appliquer la méthodologie construite en 2021 permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> → De détecter des entreprises prospects pour l'usage du GNV/bioGNV, dans les zones géographiques prioritaires issues de l'étude menée en 2021 pilotée par le CD Seine et Marne et le SDESM. → De qualifier, sur ces territoires prioritaires, des contacts opérationnels d'entreprises prospects (responsables des investissements / de la gestion des flottes de véhicules...) et d'évaluer leur intérêt pour une transition vers une solution GNV/bioGNV. → D'aborder une synthèse des freins et leviers pour le développement de l'usage du GNV et bioGNV, avec d'éventuelles pistes d'interventions prospectives pour stimuler ce développement, en articulation avec la stratégie du CD Seine-et-Marne sur le développement de la mobilité GNV/bioGNV en Seine et Marne. 	
<p>Mode opératoire pour une étude sur un territoire cible en 2021</p>	<p>Dans le cadre d'un objectif commun d'accompagnement des entreprises vers la mobilité durable GNV/bioGNV, la CCI Seine-et-Marne propose à GRDF et au CD Seine-et-Marne, la contribution suivante en 2021 pour une « enquête territoriale » :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Actualisation éventuelle d'un questionnaire d'enquête déjà conçu en 2021, en lien avec GRDF et le CD Seine-et-Marne (dans le respect de la réglementation RGPD); 2. Qualification d'un fichier contacts entreprises pour un territoire cible ; 3. Administration du questionnaire par e-mailing et par téléphone auprès d'une cible d'entreprises (objectif : 30 questionnaires d'entreprises validés sur une zone cible définie comme le territoire d'un EPCI potentiellement élargie à tout ou partie des EPCI limitrophes suivant la dynamique économique territoriale observée) ; 4. Dépouillement et analyse des questionnaires ; 5. Rédaction d'un livrable « résultats de l'enquête » : profil des entreprises dont descriptif quantitatif et qualitatif des flottes de véhicules d'entreprises ; besoins ou projets en mobilité durable ; freins et leviers pour la consommation de GNV/bioGNV ; intérêt manifesté pour l'usage de véhicules au GNV/bioGNV ou pour l'implantation de stations GNV publiques ou privées (selon les indications d'emplacements prioritaires indiquées par GRDF et le CD Seine-et-Marne) ; Besoins d'accompagnement, d'animation et de visites sur la thématique GNV/bioGNV ; 6. Rédaction d'un livrable « carnet d'enquête » à partir des « bons pour accord » obtenus auprès des entreprises pour une transmission à GRDF : ce livrable contiendra les contacts qualifiés des entreprises interrogées et s'étant déclarées intéressées pour être contactées par GRDF ou les futurs exploitants de station GNV ; 7. Co-Rédaction de « préconisations d'actions partenariales pour développer la mobilisation des entreprises quant à l'usage du GNV/bioGNV » en partenariat CCI/GRDF/CD Seine-et-Marne. <p><u>La cible des entreprises prioritaires à interroger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprises seine-et-marnaises ayant des flottes de PL ou VUL (artisanat, BTP, propreté, ...), - entreprises seine-et-marnaises du secteur de la logistique, - relais locaux de comptes nationaux de la logistique ayant déjà fait le choix du BioGNV : Carrefour, Monoprix, Biocoop, etc. - acteurs privés du transport de personnes (flottes de cars, bus). 	
	<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>Partenaire(s) techniques et financiers</p>

Pilotage 2021	CCI Seine-et-Marne	CD Seine-et-Marne : versement d'une contrepartie pour XX jours de temps agent CCI (soit XX €) GRDF : versement d'une contrepartie pour XX jours de temps agent CCI (soit XX €)		
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€) pour le maître d'ouvrage	Moyens humains (ETP)	Financement et obtention de labels possible	
	Temps agent total mis en œuvre par les partenaires pour une enquête sur 1 territoire cible : 10 jours pour la CCI/2,5 Jours pour GRDF/2,5 jours pour le CD77. Montant facturé par la CCI au CD77 : XXX €	Une équipe projet CCI constituée d'un chargé d'étude, de deux chargés de mission entreprise, d'un chef de projet, sur une période de 3 mois. + un référent GRDF/un référent CD 77		
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air	
	X	X	X	
Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation des partenaires GRDF, CD Seine-et-Marne et CCI 77, comme prescripteurs de solutions favorisant à la fois la transition énergétique <u>et</u> le service aux entreprises, - identification de synergies entre entreprises d'une même zone économique pour innover dans la mobilité durable et indirectement créer de nouveaux emplois locaux en lien avec la filière méthanisation seine-et-marnaise. 			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'entreprises identifiées dans les cibles potentielles → Nombres d'entreprises accompagnées vers la mobilité durable bioGNV 			
Calendrier	<p>A définir entre les partenaires</p> <p>Intervention dans le cadre d'une convention d'opération à signer pour une intervention sur l'année 2022</p> <p>Ce partenariat opérationnel est réalisé sous couvert d'une convention de partenariat cadre avec GRDF et le CD Seine-et-Marne signée en 2021.</p>			
Projets déjà en cours et en lien avec l'action	Etude de potentiel du CD Seine-et-Marne pour le développement de nouvelles stations GNV			